



## Lapin club du barbu de Gand

L.C.B.G.

# RÈGLEMENT du CHALLENGE des ÉLEVEURS ÉTRANGER DU BARBU DE GAND

### ART 1:

Le challenge des éleveurs étranger est ouvert à tous les éleveurs naisseurs étranger de lapins barbus de Gand.

Les tatouages ou boutons des lapins devront être bien lisibles, pour les lapins porteurs d'une puce, un lecteur sera fourni par l'éleveur pour le jugement.

Le jugement s'effectuera selon le standard français.

Le règlement général de la société organisatrice s'applique à ce challenge.

### ART 2:

Les conditions d'inscription et les droits d'engagement seront ceux de la société organisatrice.

### ART 3:

Les cages seront pourvues d'eau et de nourriture à l'encagement. Chaque animal sera pesé à son encagement et le poids noté sur la fiche de jugement ainsi que le tatouage des deux oreilles.

### ART 4:

Tous les animaux participants à ce challenge seront jugés individuellement aux points dans le cadre des opérations de jugement de la société organisatrice.

**ART 5 :**

Les juges seront choisis par la société organisatrice suivant une liste de juges référents fournie par le LCBG. A défaut ils le seront parmi ceux retenus par le comité d'organisation après accord du LCBG.

Les juges exposants dans le challenge ne pourront être retenus pour le jugement de ce championnat. Les porteurs pour les juges ne devront pas être également exposants dans le championnat.

**ART 6 :**

Les animaux présentés ne peuvent pas concourir pour les grands prix d'exposition et autres prévus par la société organisatrice ainsi qu'au Prix du Président de la République si celui-ci est prévu.

**ART 7 :**

Il sera attribué les titres suivant :

1. Un titre de meilleur sujet Mâle
2. Un titre de meilleur sujet Femelle

**ART 8 :**

La récompense attribuée sous forme de diplôme, sera fournies par le LCBG. La société organisatrice pourra, si elle le souhaite, attribuer des récompenses complémentaires.

**ART 10 :**

Tout exposant du fait de son inscription adhère au présent règlement général et celui de l'exposition concernée. Pour les cas non prévus, le Président du comité organisateur et le Président du LCBG. prenne d'un commun accord les mesures qui s'imposent

Le Conseil d'Administration du LCBG

Mise à Jour : le 20 décembre 2022